



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMITE NATIONAL DE LA BIODIVERSITÉ

Séance du 2 octobre 2025

Vote électronique du 8 octobre 2025

Avis relatif à l'articulation entre la SNB 2030 et les stratégies régionales pour la biodiversité

DÉLIBÉRATION N°2025-04

I. Contexte de l'avis du CNB sur l'articulation entre la stratégie nationale biodiversité et les stratégies régionales biodiversité

Le présent avis concerne les Régions de France hexagonale et des Outre-mer. Dans le cadre de ses travaux sur le suivi de la stratégie nationale biodiversité (SNB), le Comité national de la biodiversité a créé un groupe de travail sur l'articulation entre cette stratégie nationale et les stratégies régionales de la biodiversité (SRB), aujourd'hui à différents stades d'avancement sur l'ensemble du territoire hexagonal et ultramarin.

Les objectifs de ce groupe sont, notamment, d'analyser la cohérence du déploiement et du contenu des différentes stratégies, d'identifier les freins à leur bonne articulation, de proposer des solutions pour optimiser l'atteinte des objectifs fixés dans chaque document stratégique et assurer l'articulation et la cohérence entre SRBs et SNB.

Ce groupe est co-piloté par Valérie Nouvel (représentante de l'Assemblée des départements de France au CNB), et Sylvie Gustave dit Duflo (représentante de la région Guadeloupe au CNB).

II. Méthode de travail

Sur le plan méthodologique, le groupe s'appuie sur les auditions des Régions qui ont été menées ces derniers mois. Principalement dirigés vers le/la vice-président.e à l'environnement et ses services techniques, les échanges ont été complétés et enrichis par les autres acteurs du territoire en lien avec la biodiversité : Agences régionales de la biodiversité - lorsqu'elles avaient été créées -, Comités de

l'eau et de la biodiversité en Outre-mer, délégations régionales de l'Office français de la biodiversité, DREAL/DEAL/DRIEAT, ...

Les auditions ont été menées par les copilotes du groupe de travail, Mmes Sylvie Gustave-dit-Duflo et Valérie Nouvel, avec pour fil rouge un questionnaire élaboré au préalable en concertation avec l'ensemble des membres du groupe de travail et envoyé en amont aux acteurs territoriaux auditionnés – des questionnaires spécifiques à chaque territoire d'Outre-mer ont été réalisés afin de mieux prendre en compte leurs spécificités territoriales. Les membres du groupe de travail présents aux auditions, bien que ne menant pas les échanges, étaient libres d'adresser leurs questions aux participants en fin d'échange.

Suite aux auditions, des comptes-rendus ont été mis à disposition au fil de l'eau aux membres du groupe de travail sur la plateforme RESANA. Ces derniers ont permis l'élaboration d'un tableau récapitulatif, Région par Région et point par point, ainsi que d'une synthèse écrite, mis à disposition des membres du groupe de travail sur RESANA début mai.

Il est important de souligner que les auditions étant dirigées vers les vice-président.e.s à l'environnement en Région, les échanges ont, de fait, une portée politique. Par ailleurs, en raison du temps assez limité des entretiens (1h30 à 2h maximum), certains sujets ont pu ne pas être abordés ou suffisamment approfondis. Ainsi, la synthèse des auditions n'est pas exhaustive.

Le bilan des auditions a été présenté par les deux copilotes aux membres de la Commission Transition écologique et énergétique de Régions de France le 17 juillet 2025, au cours de laquelle un échange a pu avoir lieu. Les élus de la commission ont proposé d'intégrer dans le projet d'avis un « chapeau politique » inséré en annexe 1.

III. Les principaux axes d'échange

Le questionnaire, élaboré en concertation avec l'ensemble des membres du groupe de travail, abordait plusieurs points.

Tout d'abord, **l'état des lieux des stratégies régionales pour la biodiversité** : les stratégies ou documents préexistants, son stade d'avancement et sa cohérence avec la stratégie nationale pour la biodiversité.

Puis, une **analyse thématique de la SRB au regard de la SNB2030** : enjeux clés identifiés par la Région, enjeux traités par la SRB et absents de la SNB2030 et inversement, pistes d'améliorations pour certaines thématiques de la SNB2030.

La **gouvernance de la SRB** a également fait l'objet de discussions importantes avec les Régions : quelle prise en main du rôle de « cheffe de file biodiversité » par la Région ? Quelle articulation entre les différents acteurs territoriaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de la SRB ? Quelles structures ou instances centrales dans la mise en place d'actions opérationnelles sur le territoire (ARB, CEB, CRB, collectif régional, ...) ?

En outre, **l'articulation de la SRB avec les COP territoriales et les documents territoriaux (SRADDET/SAR/SDRIF-E, SCoT, PLU, PLUi, ...)** a été questionnée : quelle part des enjeux biodiversité intégrée dans les COP territoriales ? Quel apport des COP territoriales dans l'élaboration ou la mise en œuvre de la SRB ? Quelle influence de la SRB sur les autres documents territoriaux – en particulier sur le SRADDET/SAR/SDRIF-E. A titre d'information : « lancée à l'automne 2023, la démarche de territorialisation de la planification écologique prend la forme de Conférences des Parties (COP) régionales. Co-animées par les préfets et présidents de Région, elles ont vocation à mobiliser l'ensemble des collectivités territoriales, des services de l'Etat, ainsi que les représentants des secteurs socio-économiques et associatifs. Les COP témoignent d'une approche renouvelée sur la manière de

discuter, de mobiliser et de décider sur les sujets clés de la transition écologique et des besoins d'un territoire. »¹.

Ont également fait l'objet de discussion les **outils techniques et financiers mobilisés dans la mise en œuvre de la SRB** sur le territoire : indicateurs, support en ingénierie et services techniques pour les petites communes, appui sur les financements européens, nationaux, régionaux, dispositifs de financements innovants, ...

Enfin, lorsque cela était pertinent, la question des **relations interrégionales et transfrontalières sur les enjeux biodiversité** a été abordée.

IV. Les recommandations

Suite aux auditions, une présentation des travaux réalisés par le groupe a été faite en CNB plénier du 1^{er} avril 2025. Outre la mise en lumière des éléments clés ressortant des échanges, celle-ci a été l'occasion d'effectuer des recommandations pensées par le groupe de travail et ses copilotes.

Les recommandations qui suivent sont organisées par thématique : dialogue Etat/Région ; dialogue intrarégional ; financements ; articulation des SRBs avec les documents territoriaux ; COP territoriales ; priorisation et répartition des enjeux mis en œuvre par les SRBs et la SNB2030 ; indicateurs ; coopérations transfrontalières et interrégionales ; pistes d'améliorations de la SNB2030, suites à donner aux auditions.

Liste des recommandations :

- **Recommandation 1** : Redynamiser et renforcer le dialogue Etat/Régions pour une plus grande cohérence des actions portées par les différents échelons
- **Recommandation 2** : Permettre aux territoires ultramarins de rattraper leur retard en matière d'appropriation de la SNB 2030 et de déploiement de la SRB sur des territoires à forts enjeux de biodiversité
- **Recommandation 3** : Financements - Optimiser les financements (européens, nationaux, régionaux) pour pallier aux restrictions budgétaires nationales
- **Recommandation 4** : Améliorer les synergies entre les différents acteurs du territoire et les différents échelons territoriaux
- **Recommandation 5** : Clarifier le rôle des COP territoriales et adopter une approche plus ascendante
- **Recommandation 6** : Renforcer la dimension prescriptive des SRBs pour l'intégrer pleinement dans les différents documents de planification territoriale et politiques sectorielles
- **Recommandation 7** : Mettre en visibilité les actions majeures et efficaces des Régions (malgré le flou de la notion de chef-de-filât) ainsi que celles de l'Etat pour une meilleure coordination et répartition des rôles
- **Recommandation 8** : Apporter un appui en ingénierie pour le développement d'indicateurs et l'organisation et de dispositifs de suivi des SRBs sur les territoires

¹ (15 novembre 2023). La planification écologique à l'épreuve des territoires. *Info.gouv.fr*. <https://www.info.gouv.fr/grand-dossier/france-nation-verte/la-planification-ecologique-a-lechelle-des-territoires>

- **Recommandation 9** : Mettre en avant les outils de coopérations décentralisées, transfrontalières et/ou interrégionales, institutionnaliser et coordonner les démarches de coopération
- **Recommandation 10** : Creuser les pistes d'amélioration de la SNB 2030 sur certaines thématiques et développer davantage les indicateurs associés
- **Recommandation 11** : Pérenniser le travail d'audition des Régions par le renouvellement des rencontres

Recommandation 1 : Redynamiser et renforcer le dialogue Etat/Régions pour une plus grande cohérence des actions portées par les différents échelons

Les auditions ont permis de constater que :

- L'élaboration de la SRB s'est faite via une approche collective, partenariale et de dialogue avec l'ensemble des acteurs territoriaux et s'est révélée particulièrement efficace de ce point de vue-là ;
- Le portage politique national peut être désengageant ou contradictoire avec des actions en faveur de la biodiversité, en particulier concernant la question du ZAN ;
- Concernant les aires protégées : dans la mise en place de Zones de protection forte (ZPF), il y a un véritable décalage entre objectifs nationaux et objectifs atteignables par les Régions, certaines de celles-ci subissant une pression urbaine accrue ; en revanche, au niveau des Parcs (PNR, ...), on retrouve des vecteurs forts de coopération ;
- Le dialogue entre les CRB/CEB en Région et CNB sur le suivi de la SNB2030 n'est pas clairement défini.

Sur la base des remarques effectuées par les Régions en auditions, le groupe de travail propose :

- De prendre exemple sur les synergies territoriales pour redynamiser le dialogue Etat/Régions. A titre d'exemple, les auditions ont permis de montrer que les ARB ou les collectifs régionaux sont des instances fortes de coopération entre Régions et services de l'Etat, chacun étant engagé dans la construction des actions au niveau de l'ARB ;
- A ce titre, de proposer **un comité stratégique entre les Présidents de Régions et la Ministre** qui se réunirait une fois par an au moins pour discuter des états d'avancement respectifs des SRBs et de la SNB2030 et de leur articulation sur les différents enjeux (ex : enjeux de prérogatives nationales tels que la déforestation importée, le sujet CITES, ... ; ou enjeux spécifiques à la Région tels que les vergers en Région Normandie, les déchets issus des luttes contre les espèces exotiques envahissantes en territoires ultramarins, ...). Ce comité stratégique permettrait d'intégrer des éléments sur la mise en œuvre des SRBs dans le rapport de mise en œuvre annuel de la SNB présenté au CNB ;
- De veiller à une meilleure cohérence entre portage politique national et prérogatives régionales ; il s'agit notamment de redéfinir l'articulation entre CRB/CEB et CNB pour le suivi de la SNB 2030 pour des échanges fluides et efficaces (mettre en place des auditions régulières avec les Régions pour un suivi de leur SRB) ;
- De veiller à une meilleure cohérence et adaptation entre objectifs nationaux et réalités des territoires. Ainsi, il est essentiel, afin de maintenir une ambition forte et réaliste, d'adopter

une logique qualitative plutôt que quantitative en misant sur l'efficacité d'une protection qualitative, certains territoires pourraient dépasser les objectifs quantitatifs de protection, c'est notamment le cas pour les ZFP

Recommandation 2 : Permettre aux territoires ultramarins de rattraper leur retard en matière d'appropriation de la SNB 2030 et de déploiement de la SRB sur des territoires à forts enjeux de biodiversité

Les auditions qui ont été menées sur l'ensemble des DROM (à l'exception de Mayotte) ont permis de constater que :

- Il existe un vrai décalage entre les territoires hexagonaux et les territoires ultramarins pour une appropriation de la SNB2030 et de ses enjeux ;
- A l'exception de La Réunion et de la Guadeloupe, aucun territoire ultramarin n'est doté de SRB ou ne s'engage à court terme à l'élaboration d'une SRB (Mayotte avait cependant développé une SRB 2013 -2020 mais celle-ci n'a pas été renouvelée) ;
- A l'exception de la Guadeloupe et de la Réunion, les territoires ultramarins n'ont pas encore fait émerger d'ARB ou alors sont enfermés dans des négociations qui durent depuis plusieurs années pour lancer la préfiguration de leur ARB ;
- La qualité du dialogue entre DEAL/Régions et COM est essentielle pour faire avancer les SRB ;
- Les Régions/COM ont un fort sentiment de désengagement de l'Etat ou d'insuffisance de ressources dédiées sur des problématiques particulièrement impactantes pour le territoire (contrôle des EEE aux frontières, pêche et orpaillage illégaux, bassins versants et inondations, eau et assainissement et pressions sur les milieux naturels aquatiques, ...) ;
- Pour la Collectivité territoriale de Guyane, protection de la biodiversité et développement socio-économique semblent difficiles à concilier, la protection de l'environnement et les textes nationaux donnant souvent l'impression pour les acteurs du territoire d'une mise sous cloche de leur biodiversité. Il est donc nécessaire de dénouer les crispations par la mise en place de dialogues spécifiques avec les territoires ultramarins concernés et de réussir à trouver le juste équilibre entre développement socio-économique et protection de la biodiversité ;
- Les Régions/COM souhaitent un dialogue renforcé entre le national et le local pour faire le suivi de la SNB 2030 sur leur territoire ;
- Les Régions/COM appellent à plus de partages et de retours d'expériences entre territoires ultramarins.

Sur la base des remarques effectuées par les Régions/COM en auditions, le groupe de travail propose :

- D'établir un dialogue une fois/an entre les Régions et les COM et le CNB pour faire un suivi des avancées en matière de prise en compte de la SNB2030 et du déploiement de la SRB ;
- De mettre en place un suivi spécifique pour des territoires comme la COM de Saint-Martin (petit territoire avec peu d'ingénierie disponible) ou la collectivité territoriale de la Guyane où les enjeux de biodiversité sont colossaux ;
- De mettre en place une conférence annuelle des élus en charge de l'environnement des territoires ultramarins pilotée conjointement par le Ministère de la transition écologique et Régions de France ;

- De créer une commission interrégionale des territoires ultramarins sur les enjeux de biodiversité sous l'égide de l'OFB pour le partage et le retour d'expérience en matière de biodiversité.

Recommandation 3 : Financements - Optimiser les financements (européens, nationaux, régionaux) pour pallier aux restrictions budgétaires nationales

Les auditions ont permis de constater que :

- Les financements nationaux, de l'Etat, sont une source importante pour la mise en place des projets par les Régions ;
- Les financements européens (FEADER, FEDER, BESTLIFE, ...) permettent également aux Régions de financer des projets ou de mettre en place des programmes d'actions en faveur de la biodiversité ;
- Le manque de moyens financiers et techniques (restriction budgétaire nationale, manque d'optimisation des financements, ...), en particulier pour les collectivités territoriales et les petites communes, représente un véritable frein pour les Régions.

Sur la base des remarques effectuées par les Régions en auditions, le groupe de travail propose :

- De demander à l'Etat un appui en ingénierie afin de pouvoir aller chercher des dispositifs de financement européen pour pallier aux restrictions budgétaires nationales
- D'accompagner les Régions, les Départements – et les petites communes en particulier - sur le plan technique et financier (allègement de la charge administrative dans le montage des dossiers, appui en ingénierie locale, optimisation des financements, système de guichet unique, ...) ;
- De développer des modes de financements innovants (mécénat environnemental, partenariats public-privés, avance de trésorerie dans le cadre des projets européens...) ;
- De se doter d'un comité des financeurs regroupant les différents acteurs concernés afin de coordonner et optimiser le financement de la biodiversité sur le territoire

Recommandation 4 : Améliorer les synergies entre les différents acteurs du territoire et les différents échelons territoriaux

Les auditions ont permis de constater que :

- La volonté d'établir des SRB transversales qui s'intègrent dans différentes politiques publiques sectorielles régionales a souvent été soulignée ;
- Les Régions ont veillé, lors de l'élaboration ou de la mise en œuvre de leur SRB, à assurer une certaine cohérence entre cette dernière et la SNB 2030. Du fait d'un décalage de calendrier entre la SNB 2030 et les SRBs, les Régions ont privilégié un processus de mise en cohérence de leur SRB avec la SNB 2030 davantage qu'une construction de leur SRB comme outil de territorialisation de la SNB 2030. Par ailleurs, les Régions ont fait l'objet d'une consultation territoriale dans le cadre de l'élaboration de la SNB 2030 ;
- Les Régions ont conçu leur SRB dans une démarche ascendante, partant de la réalité du terrain. L'élaboration de la SRB s'est faite via une approche collective et partenariale et un dialogue avec l'ensemble des acteurs territoriaux ;

- L'ARB ou le collectif régional joue un rôle moteur en tant qu'outil de gouvernance, de coordination, de mise en œuvre d'actions opérationnelles de la SRB et d'animation. L'ARB/le collectif régional constitue une plateforme relais et permet la mise en réseaux des acteurs territoriaux concernés directement ou indirectement par les enjeux biodiversité. Lorsqu'il n'y a pas d'ARB ou de collectif régional, une autre structure joue ce rôle (cf. Office de l'Environnement de Corse) ;
- Mais certains acteurs ne sont toutefois pas suffisamment intégrés ou impliqués dans la gouvernance de la biodiversité : Départements, citoyens, secteur économique, monde agricole. Il est à noter cependant qu'il existe des disparités d'intégration ou d'implication des acteurs mentionnés ci-dessus entre les territoires (en particulier concernant les Départements) ;
- L'hétérogénéité des territoires complexifie la mobilisation de l'ensemble des acteurs et la mise en place de politiques adaptées aux spécificités locales.

Sur la base des remarques effectuées par les Régions en auditions, le groupe de travail propose :

- De clarifier le rôle de « chef de file biodiversité » vis-à-vis des différents échelons territoriaux et d'en faire un sujet prioritaire pour en faciliter sa mise en œuvre ;
- D'adopter une approche transversale des enjeux de biodiversité et de l'intégrer dans les différentes politiques publiques sectorielles régionales (meilleure articulation entre les SRADDET/SAR et les SRB) ;
- De pérenniser un dialogue et une concertation solides avec l'ensemble des acteurs agissant pour la biodiversité sur le territoire (ARB, Etat, Région, Départements, OFB, DREAL/DEAL/DRIEAT, Conservatoire du littoral, Agences de l'eau, CRB/CEB, CSRPN, ...) en s'appuyant sur le rôle moteur des structures relais (ARB, collectifs régionaux, OEC en Corse) ;
- De construire et développer ce dialogue et ces structures lorsqu'ils sont absents du territoire ;
- D'impulser un changement culturel et de pratiques auprès de l'ensemble des acteurs par la mise en œuvre d'un plan d'action dédié et l'animation territoriale incarnée par les collectivités locales (campagnes de sensibilisation, ateliers dédiés, retours d'expérience, valorisation de chantiers tests, des formations, ...).

Recommandation 5 : Clarifier le rôle des COP territoriales et adopter une approche plus ascendante

Les auditions ont permis de constater qu'il existe une grande diversité d'appréhension des positions vis à vis des COP et de leur articulation avec les SRBs.

- Points positifs :
 - Les COP permettent une opérationnalisation des SRBs, de flécher les objectifs de manière plus précise et chiffrée, de renforcer les connaissances, de mettre les différents acteurs autour de la table, de prendre en compte les spécificités

- territoriales, d'intégrer les différents échelons aux discussions, de mettre en avant les thématiques prioritaires ;
 - Les Régions apprécient la transversalité des COP : les COP abordent les enjeux climatiques, énergétiques et de biodiversité (ces derniers étant souvent mis de côté habituellement) ;
 - L'approche sous l'angle de l'atténuation et pas uniquement de l'adaptation a été apprécié ;
- Points négatifs :
 - Cependant, la mise en œuvre des COP dans la pratique et leurs retombées pour la biodiversité sont en général jugées insatisfaisantes ;
 - Les COP souffrent d'un manque de clarté et viennent s'ajouter à un ensemble de stratégies déjà existantes, il y a un effet doublon ;
 - Le système de gouvernance partagée a été apprécié sur le principe mais sa mise en œuvre est jugée trop descendante, la Région n'est pas assez intégrée aux discussions avec les différents échelons (Départements, ...) ;
 - Si l'enjeu biodiversité a bien été intégré aux discussions, il ne l'a pas été suffisamment dans les feuilles de route post-COP et les sujets abordés ont été jugés insuffisamment innovants ;
 - Les COP sont parfois venues percuter le calendrier des Régions dans la mise en œuvre d'autres événements en faveur de la biodiversité.

En matière de gouvernance, les COP peuvent offrir un cadre à certaines recommandations du présent avis, par exemple : améliorer le dialogue Etat-Région au sujet de la déclinaison quantitative des objectifs de la SNB (recommandation 1), ou intégrer la biodiversité dans les politiques sectorielles régionales (recommandation 3). Mais pour cela, le processus des COP doit être amélioré.

Sur la base des remarques effectuées par les Régions en auditions, le groupe de travail propose :

- De définir au niveau national clairement et dès à présent des stratégies claires et approfondies concernant les COP régionales afin d'en assurer la bonne appropriation par les acteurs territoriaux ;
- De mettre en avant la plus-value des COP régionales vis-à-vis des stratégies déjà existantes ;
- De développer et poursuivre l'organisation de COP transversales, intégrant pleinement les SRBs (quand elles existent) et abordant l'enjeu biodiversité par l'atténuation et l'adaptation et ce, pour l'ensemble des thématiques de la planification écologique ;
- De s'assurer que l'enjeu biodiversité soit bien intégré aux conclusions des COP en aval des discussions ;
- D'assurer dans la pratique un système de gouvernance partagée ascendant et une bonne concertation entre les différents échelons, en particulier entre l'échelon régional et départemental. Un garant de cette concertation est à identifier (SGPE, ...) ; (Cf recommandation 1)
- De conforter une vision partagée des enjeux biodiversité dans les territoires et des actions à mener en faisant évoluer les modes de concertation (impliquer davantage d'expertise sur la biodiversité dans la gouvernance - scientifiques et praticiens -, assurer la validation de l'ensemble des sorties des COP par chaque groupe d'acteurs, ...) ;

- De mettre sur la table des sujets innovants concernant la biodiversité (ex : résilience des territoires, développement local, expertises scientifiques) ;
- D'articuler efficacement les calendriers respectifs des COP et des événements régionaux concernant la biodiversité et l'environnement afin qu'ils ne se percutent pas.

Recommandation 6 : Renforcer la dimension prescriptive des SRBs pour l'intégrer pleinement dans les différents documents de planification territoriale et politiques sectorielles

Les auditions ont permis de constater que :

- Le SRADDET/SAR (ou ses équivalents) représente un enjeu fort pour la protection de la biodiversité de par sa dimension réglementaire, dont ne disposent pas les SRB. C'est lui qui définit les objectifs. La SRB permet cependant d'influencer ou de pousser les actions en faveur de la biodiversité ;
- Certains enjeux tels que les aires protégées, les ZPF ou le ZAN peinent à être effectivement intégré au sein du SRADDET/SAR ;
- L'intégration de la SRB au SRADDET/SAR est parfois freinée par des désaccords politiques, la biodiversité étant un enjeu non prioritaire par rapport aux enjeux de transports et d'infrastructures ;
- De manière générale, le versement de la SRB dans les SRADDET/SAR et son articulation avec le document sont plutôt timides. L'intégration se fait de manière progressive, au fur et à mesure des réévaluations du SRADDET/SAR ;
- La mise en cohérence entre les enjeux biodiversité, la SRB et les documents territoriaux (SNAP, planification écologique, SCoT, PLU, PLUi, SRCE, ...) représente un chantier continu.

Sur la base des remarques effectuées par les Régions en auditions, le groupe de travail propose :

- De procurer une dimension réglementaire et prescriptive aux SRBs afin qu'elles puissent être pleinement intégrées aux documents territoriaux et aux différentes politiques sectorielles ;
- D'intégrer pleinement les enjeux de biodiversité dans les SRADDET/SAR/SDRIF/PADUC
- D'assurer autant que possible un portage politique soutenant au niveau national (cf. recommandation 1) ;
- De coordonner les calendriers de révisions des documents afin d'en optimiser la cohérence.

Recommandation 7 : Mettre en visibilité les actions majeures et efficaces des Régions (malgré le flou de la notion de chef-de-filât) ainsi que celles de l'Etat pour une meilleure coordination et répartition des rôles

Les auditions ont permis de constater que :

- Le rôle de « chef-de-file biodiversité » est une notion assumée par l'ensemble des Régions qui en ont une approche transversale et proche des collectivités territoriales, mais le manque de

compétences réglementaires et de moyens adossés freine sa mise en œuvre opérationnelle. Ainsi, malgré l'existence d'une fiche « Chef de filât » au sein de la boîte à outils des SRB élaborée par le Comité français de l'UICN en partenariat avec l'OFB, cette notion n'est pas claire pour les Régions du fait du manque de moyens techniques et financiers dédiés ;

- Un manque de compétences réglementaires, face au niveau national et de moyens techniques et financiers dédiés au rôle de « cheffe de file » a été relevé par plusieurs Régions qui soulignent l'ambiguïté entre compétences associées et moyens dédiés ;
- Certaines thématiques régionales clés ont été identifiées par les Régions et sont des vecteurs porteurs en termes de biodiversité permettant de mobiliser un plus grand nombre d'acteurs : haies, eau, milieux menacés, aires protégées, patrimoine naturel, zones humides, EEE, espèces menacées, chasse, urbanisation, artificialisation/érosion des sols et continuités écologiques, agriculture, secteur économique, adaptation au changement climatique, qualité de l'air ;
- Certains enjeux ont été particulièrement approfondis par les Régions, souvent car ils relevaient de spécificités régionales, ou ont été jugés insuffisamment traités par la SNB 2030 : rôle d'ensemblier de la Région, optimisation des dispositifs existants, interactions entre le secteur économique et la biodiversité, valorisation des services écosystémiques et des SfN, ressources en eau, haies, prairies naturelles, Dispositif de défense des forêts contre les incendies (DFCI), qualité de l'air ;
- Certains thèmes de la SNB 2030 n'ont pas ou peu été intégrés au sein des SRBs car jugés non prioritaires, de prérogatives nationales ou déjà traités dans d'autres documents territoriaux : police de l'environnement, « One Health », gestion adaptative, actions avec l'étranger, séquence ERC, ;
- En outre-mer, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, les activités illégales (pêche et orpaillage en Guyane), représentent un véritable défi dont l'Etat devrait prendre davantage la responsabilité en donnant aux Régions les moyens d'agir et en assurant un portage politique cohérent.

Sur la base des remarques effectuées par les Régions en auditions, le groupe de travail propose :

- De clarifier le rôle des SRBs dans la territorialisation de la SNB 2030 ;
- De clarifier le rôle de cheffe de filât biodiversité des Régions vis-à-vis du national et de fournir les moyens techniques et financiers aux Régions au titre de ce rôle ;
- De mettre en visibilité les actions majeures et efficaces des Régions ainsi que celles de l'Etat pour une meilleure coordination et répartition des rôles ;
- De mettre en avant les initiatives spécifiques et innovantes des Régions ;
- De mettre les moyens (humains et financier) au niveau national sur des enjeux qui dépassent les possibilités d'actions à l'échelon de la Région, en particulier dans les Outre-mer (orpaillage et pêche illégale en Guyane, EEE en Guadeloupe et à La Réunion, aires protégées et ZPF, ZAN, ...).

Recommandation 8 : Apporter un appui en ingénierie pour le développement d'indicateurs et l'organisation de dispositifs de suivi des SRBs sur les territoires

Les auditions ont permis de constater que :

- Les services de l'Etat en Région disposent des indicateurs du Ministère pour évaluer la SNB 2030 et les Régions ont également leurs propres indicateurs pour évaluer leurs politiques publiques. Entre les deux jeux d'indicateurs, on ne s'y retrouve pas vraiment, il y a une nécessité de cohérence ;
- L'interaction entre le secteur économique et la biodiversité n'est pas suffisamment intégrée au sein de la SNB 2030 (économie circulaire, SfN, services écosystémiques, ...) ;
- Les dispositifs et modalités de suivi en Région ne sont souvent pas finalisés. Un manque d'instances de suivi a été relevé ;
- Si le travail sur les indicateurs semble compliqué à mettre en œuvre, les Régions sont néanmoins conscientes de la nécessité de chiffrer les objectifs pour rendre la SRB la plus opérationnelle possible pour les acteurs du territoire et mobiliser le plus grand nombre ;
- Les Régions souhaitent s'appuyer sur des indicateurs existants (SNB 2030, autres stratégies nationales ou régionales) pour développer leurs indicateurs SRB. Les indicateurs de la Convention sur la diversité biologique (CDB) seraient aussi à prendre en considération. ;
- Certaines structures peuvent se révéler un véritable soutien pour le développement d'indicateurs (ORB, Agences de l'eau, ARB, CEN, associations, IGN, Observatoire botanique, universités, organismes de recherche, ...)
- La SNB 2030 est un moteur essentiel du lancement des travaux sur les indicateurs mais il y a dans les Régions une véritable attente d'ingénierie de l'Etat ;
- Certaines Régions rencontrent des difficultés spécifiques importantes pour le développement de leurs indicateurs (activités illégales en Guyane, absence de retours suite à la récolte de données en Martinique, ...) ;

Sur la base des remarques effectuées par les Régions en auditions, le groupe de travail propose :

- D'emboîter les indicateurs les uns dans les autres pour permettre les synergies : les services de l'Etat en région disposent d'indicateurs de territorialisation de la SNB 2030 qui devraient être mis en cohérence avec les indicateurs régionaux. Le lien doit être fait avec les indicateurs de la CDB et le rapportage pour le cadre mondial pour la biodiversité ;
- D'effectuer une valorisation chiffrée de la SNB 2030 (SfN, services écosystémiques) et d'approfondir la dimension économique de la SNB 2030 dans son ensemble (économie circulaire, valorisation des bonnes pratiques des acteurs exemplaires engagés pour la biodiversité, labellisation, trophées, ...).
- De faciliter l'accès aux indicateurs déjà existants (CDB, SNB 2030 et autres stratégies nationales et régionales) et pertinents pour le développement des indicateurs des SRBs.
- De soutenir l'échange et le partage d'indicateurs entre les différentes structures (en particulier avec les ORB) ;
- De soutenir l'ingénierie du territoire pour le développement d'indicateurs ;
- De prendre en compte les difficultés spécifiques à certains territoires pour la mise en place d'indicateurs (cf. Guyane, Martinique) dans l'appui apporté aux Régions.

Recommandation 9 : Mettre en avant les outils de coopérations décentralisées, transfrontalières et/ou interrégionales, institutionnaliser et coordonner les démarches de coopération

Les auditions ont permis de constater que :

- Les outils utilisés pour la coopération décentralisée, transfrontalière ou inter-régionale sont multiples : Parcs régionaux et nationaux, réseau Interreg à l'échelle européenne, Régions de France à l'échelle nationale, projets spécifiques (guichet unique) ;
- Cependant, ces coopérations ne sont pas toujours réalisables selon les voisins ou les enjeux et ce sujet reste à approfondir : prérogatives nationales bloquantes, moyens insuffisants, effets d'annonce des pays voisins ;
- Lorsque les coopérations sont difficiles à établir en régions transfrontalières, des coopérations non institutionnalisées peuvent se faire avec des chercheurs, des associations, des universités, ... ;
- Les territoires ultramarins, dont les enjeux biodiversité se recoupent souvent, souhaitent aligner la parole qu'ils portent au niveau national.

Sur la base des remarques effectuées par les Régions en auditions, le groupe de travail propose :

- De développer non seulement les coopérations transfrontalières et inter-régionales mais également les coopérations décentralisées dans le cas de la mise en œuvre de la SRB en s'appuyant sur les structures efficaces de coopération : PNN, PNR, réseau Interreg, Régions de France ;
- D'institutionnaliser au maximum les coopérations en donnant davantage de moyens aux Régions et en assurant un portage politique national favorable ;
- De coordonner par l'Etat les coopérations pour une efficacité maximale ;
- De permettre un échange régulier spécifique aux territoires ultramarins pour un partage d'expérience et un portage politique commun (mise en place d'un GT dédié, séminaires, ...).

Recommandation 10 : Creuser les pistes d'amélioration de la SNB 2030 sur certaines thématiques et développer davantage les indicateurs associés

Les auditions ont permis de constater que :

- La transversalité de la SNB 2030 pourrait être renforcée et de grandes trajectoires identifiées pour faciliter sa déclinaison territoriale ;
- Certains enjeux sont jugés insuffisamment traités par la SNB 2030 : rôle d'ensemblier de la Région, coordination entre les acteurs, optimisation des dispositifs existants, interaction entre secteur économique et biodiversité, économie circulaire, valorisation des services écosystémiques et des SfN, gestion de la ressource en eau, qualité de l'air, « One Health », adaptation au changement climatique ;
- La mobilisation du secteur économique et des entreprises est difficile.

Sur la base des remarques effectuées par les Régions en auditions, le groupe de travail propose :

- D'identifier de grandes trajectoires transversales et d'en faciliter la territorialisation (exemples : espèces exotiques envahissantes, atténuation/adaptation, protection des sols, restauration des milieux, haies, activités illégales...) ;
- D'identifier les pistes d'améliorations de la SNB 2030 sur les thématiques mentionnées (cf. travaux d'analyse de cohérence SNB/SRB du CF UICN²) ;
- D'identifier les pistes d'améliorations de la SNB 2030 sur les thématiques non mentionnées ; De répondre aux besoins d'amélioration par le développement d'indicateurs harmonisés, cohérents et pertinents pour chacune de ces thématiques

Recommandation 11 : Pérenniser le travail d'audition des Régions par le renouvellement des rencontres

Les auditions ont permis de constater que :

- Les Régions sont satisfaites de ces échanges qu'elles estiment utiles pour faire le point sur les actions biodiversité menées sur leur territoire avec les principaux acteurs de la région agissant sur le volet biodiversité ;
- Les Régions perçoivent ces auditions comme une occasion de faire remonter leurs préoccupations au niveau national ;
- Les Régions espèrent et attendent une réelle prise en compte de leurs recommandations et souhaitent à ce titre que les échanges puissent se poursuivre sur le long-terme.

Sur la base des remarques effectuées par les Régions en auditions, le groupe de travail propose :

- De renouveler l'exercice des auditions des Régions par le CNB, à mi-parcours de la SNB 2030, afin de constater les évolutions respectives de la SNB 2030 et des SRBs et les suites données aux remontées effectuées par les Régions.

Le projet d'avis a été présenté et discuté en réunion plénière le 2 octobre 2025.

Le vote global sur l'avis n'a pas pu être organisé en fin de séance, faute de quorum. Le projet d'avis a ainsi été soumis au vote électronique des membres, conformément à l'article 12 du règlement intérieur, du 7 au 8 octobre 2025.

Le CNB a adopté l'avis le 8 octobre 2025 par voie électronique, selon le décompte suivant :

Nombre de votants : 63

Nombre de voix pour : 51

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 12

² <http://uicn-fr-collectivites-biodiversite.fr/strategies-regionales-pour-la-biodiversite/>

Annexes

Voir Document dédié

- **Annexe 1 : Chapeau politique issu de l’audition des élus de la commission Transition écologique de Régions de France du 17 juillet**
- **Annexe 2 : Synthèse des auditions avec liste et dates des auditions ?**
- **Annexe 3 : Compte-rendus des auditions**
 - CR Audition Région Normandie – 18 novembre 2024
 - CR Audition Région Hauts-de-France – 20 novembre 2024
 - CR Audition Région Centre Val de Loire – 26 novembre 2024
 - CR Audition Région PACA – 29 novembre 2024
 - CR Audition Région Bourgogne Franche-Comté – 9 décembre 2024
 - CR Audition Région Guadeloupe – 14 janvier 2025
 - CR Audition Région Grand Est – 22 janvier 2025
 - CR Audition Région Ile-de-France – 29 janvier 2025
 - CR Audition Région Nouvelle Aquitaine – 5 février 2025
 - CR Audition Région Occitanie – 11 février 2025
 - CR Audition Région Bretagne – 18 février 2025
 - CR Audition Région Pays de la Loire – 18 février 2025
 - CR Audition Région Martinique – 27 février 2025
 - CR Audition Région Corse – 5 mars 2025
 - CR Audition Saint Martin – 10 mars 2025
 - CR Audition Région Guyane – 10 mars 2025
 - CR Audition Région Auvergne-Rhones-Alpes – 19 mars 2025
 - CR Audition Région La Réunion – 5 mai 2025